



**Communiqué sur la journée de mobilisation de la  
filière IADE du 22 Mars 2016.**

La manifestation nationale de la filière infirmière-anesthésiste fut un succès en terme de mobilisation avec près d'un tiers de la population professionnelle dans les rues de Paris et de nombreux rassemblements régionaux. Les IADE de tous les territoires français se sont mobilisés jusqu'aux antipodes : Ile de la Réunion, Polynésie, Mayotte, Antilles, Nouvelle Calédonie...

Toutes les remontées des taux de grévistes se situent entre 80% et 90% (hors assignations, congés).

Cette mobilisation est le résultat du travail de tout le réseau IADE qui s'est réactivé et développé depuis de longs mois (intersyndicale, collectifs, associations).

Soulignons le travail de communication grand public de l'AFIADE qui a permis la diffusion d'informations sur la profession.

Notre délégation a été reçue par un membre du cabinet (Mme Christine Gardel, conseillère RH auprès de Mme Touraine) et de la DGOS (Mme Michèle Lenoir-Salfati, sous directrice), en l'absence d'un représentant du ministère de la fonction publique qui était pourtant attendu.

Plusieurs points ont été évoqués:

- Maintien de notre exclusivité d'exercice en anesthésie.
- Maintien des mesures législatives priorisant l'IADE dans les transports sanitaires.
- Récupération d'un corps professionnel IADE
- La grille sera revue à la hausse mais sous certaines conditions...

Le salaire est fonction de la tâche qui est confiée. Il nous a été remis en avant la pseudo revalorisation du protocole Bachelot<sup>i</sup> et le fameux PPCR<sup>ii</sup> ! Ces arguments sont non recevables !

Il nous a été rappelé que, dans la fonction publique hospitalière, le niveau de rémunération n'était pas lié au niveau d'étude mais au niveau des responsabilités assumées !

Chacun appréciera...

Pour justifier une augmentation au delà de ce qui est prévu, il nous faudrait travailler sur l'exercice et nous "mettre d'accord" avec les médecins-anesthésistes. L'intersyndicale a accepté de participer à ces réunions ministérielles pour avancer des propositions afin de permettre d'amener de l'efficience dans le parcours patient, formaliser certaines pratiques advenues, courantes et sécuritaires, asseoir notre rôle et notre place effective dans la spécialité. Nous demandons que l'architecture de la grille indiciaire soit négociée en

parallèle de ces réunions car c'est bien l'exercice existant, les responsabilités, l'autonomie, les contraintes, le niveau d'étude qui doivent être enfin reconnues !

Les réponses du cabinet ministériel furent les mêmes que les propos tenus au même moment par Mme la ministre de la santé à l'Assemblée Nationale (et sur une grande radio nationale le matin), à savoir que les conditions d'une réévaluation salariale seraient envisagées après les concertations actuelles avec le corps médical, soit l'été prochain (lorsque la loi de finance aura été votée...).

Les médecins anesthésistes-réanimateurs nous soutiennent.

Les parlementaires de tous bords nous soutiennent.<sup>iii</sup>

Les membres des commissions des affaires sanitaires et sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat nous soutiennent.

Les patients nous soutiennent.

Que faudrait-il faire pour qu'enfin cette injustice statutaire cesse ?

Au delà du climat de défiance que toute cette mascarade entretient, que croit-on créer dans l'esprit de personnels soignants, investis dans leurs missions, en refusant leurs légitimes revendications ?

Quel message politique leur est envoyé quand l'opposition d'hier qui les soutenait (2010), leur tourne le dos une fois arrivé au pouvoir ?

Puisque tout le monde s'accorde à reconnaître cohérent notre discours et légitimes nos revendications, la Ministre doit revoir sa position.

**Le conseil national du SNIA**

**Paris, le 24.03.2016**

---

<sup>i</sup> “IADE et Protocole Bachelot : <http://www.snia.net/droit-doption-2012-fph.html>

<sup>ii</sup> PPCR : <http://www.snia.net/ppcr-af-2016-2019-fph.html>

<sup>iii</sup> Soutiens aux revendications légitimes de la filière infirmière-anesthésiste : <http://www.snia.net/actualiteacutes/des-soutiens-de-taille-pour-les-revendications-des-iade>

**Syndicat National des Infirmier(e)s-Anesthésistes (SNIA) - 157 rue Legendre 75017 Paris**

**Tel : 01.40.35.31.98 - Fax : 01.40.35.31.95 - Email : [contact@snia.net](mailto:contact@snia.net)**

**Site : [www.snia.net](http://www.snia.net)**